

Délibération du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Quorum : 5
- Présents : 8
- Votants : 8

L'an deux mil vingt-six, le 21 mai, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de REIGNIER-ÉSERY, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Président.

Date de la convocation : 13 mai 2026

Délibération adoptée à l'unanimité

Présents : MM. L. PUGIN, S. LE MOAL, L. BIZOT, N. ZERARI, I. SAGE, A. CHRIST, P. NUSSBAUM et G. PIGACHE

Excusée : Mme Isabelle BADEIGTS

Secrétaire de séance : Mme Nora ZERARI

2026DELIB007 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT

5.1 Élection exécutif

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.123-6 ;

Considérant le renouvellement du Conseil d'administration ;

Considérant qu'en l'absence du président, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) est présidé par un vice-président élu en son sein dès sa constitution ;

Considérant que l'ensemble du conseil a décidé, à l'unanimité, de procéder au vote au scrutin public, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir délibéré, procède à l'élection du vice-président,

Est candidate :

Madame Stéphanie LE MOAL

Les résultats sont :

- Votants :
- Blancs et nuls :
- Suffrages exprimés :
- A obtenu : Madame Stéphanie LE MOAL : voix

Madame Stéphanie LE MOAL est élue Vice-présidente du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Secrétaire de Séance

Nora ZERARI



Le Président

Lucas PUGIN



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération publiée le 29 MAI 2026. La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le



ID : 074-267402121-20260521-2026DELIB007-DE

